



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 Avril 2011

### **Etaient présents :**

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes : Albert ALLMENDINGER, Jean-Jacques JABLKOWSKI
- Les Conseillers Municipaux : M. Pierre AMANN, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M<sup>elle</sup> Annie HEYWANG, M<sup>me</sup> Martine NUSS, M. Jean-Georges KARL, M. MECKERT Michel, M. Philippe PELEGRI, M<sup>me</sup> Fabienne SCHNEIDER

### **Absents excusés :**

- M. Edy ADAM qui a donné procuration à M. l'Adjoint Jean-Jacques JABLKOWSKI
- M<sup>me</sup> Muriel BOSSERT qui a donné procuration à M. Michel MECKERT
- M. Thierry FREY

### **1 – Procès-verbal de la séance du 7 Mars 2011**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 Mars 2011 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance

### **2 – Budgets Primitifs**

#### **A – Budget général**

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2011 établi par M. le Maire et la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif 2011 établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	874 525,51 €
Recettes de fonctionnement	874 525,51 €
Dépenses d'investissement	928 668,99 €
Recettes d'investissement	928 668,99 €

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **B – Budget C.C.A.S. (pour information)**

M. le Maire, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S. informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration a approuvé le budget primitif 2011 établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	7 478 ,82 €
Recettes de fonctionnement	7 478 ,82 €

### **3 – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011**

VU l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011

Et après avoir adopté le budget primitif 2011

Entendu les explications de M. le Maire précisant que les taux inscrits (apparaissant comme augmentés) sur l'état de notification 2011 sont , selon le cas, les taux votés en 2010 (taxe sur le foncier bâti) ou les taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat (taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti). Ce qui veut dire précisément que l'imposition pour le contribuable sera la même que l'année passée, à la seule différence qu'il y aura un taux unique dont le dividende sera encaissé par la Commune.

En matière de CFE (cotisations foncières des Entreprises – payées uniquement par les entreprises), le taux affiché correspond, au taux relais communal voté en 2010, augmenté du taux TP départemental 2009, du taux TP régional 2009 et du taux de cotisation de péréquation 2009.

Le Conseil Municipal  
délibère et

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux des taxes municipales

**ADOpte** les taux tels que présentés sur l'état de notification 2011 par la Direction des Services Fiscaux, à savoir :

Taxe d'habitation	19,16 %
Taxe sur le foncier bâti	14,83 %
Taxe sur le foncier non bâti	47,37 %
CFE	15,19 %

**Adopté à l'unanimité**

### **4 – Règlement National des travaux et Services Forestiers**

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'ONF lui a fait parvenir un exemplaire du règlement national des travaux et Services forestiers (RNTSF) qui complète désormais le règlement national d'exploitation forestière entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 2008.

Le RNTSF comprend, à destination de l'ensemble des intervenants sur le chantier (entrepreneurs, fournisseurs, sous-traitants...et leurs salariés) l'ensemble des prescriptions relatives à :

- La préservation de la fonction écologique de la forêt
- La préservation du paysage et du patrimoine culturel
- Au respect des autres utilisateurs de la forêt
- Au respect de la législation du travail et à la sécurité des chantiers
- L'organisation et au déroulement des chantiers
- La responsabilité de l'intervenant et la réparation des dommages causés

Applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les forêts domaniales, ce règlement constitue désormais une référence pour les collectivités propriétaires de forêt relevant du régime forestier qui réalisent, en tant que maître d'ouvrage ou donneur d'ordre, des travaux ou services forestiers

autres que d'exploitation des bois. Il constitue un cahier des charges ayant vocation à être reconnu par PEFC France dans le cadre du nouveau référentiel national de la gestion forestière durable qui sera applicable en 2012. L'ONF propose de l'adopter dès à présent pour les chantiers à réaliser en 2011 dans la forêt communale.

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**ADOpte** le RNTSF

**DIT** qu'il sera applicable dès 2011 pour les chantiers à réaliser dans la forêt communale

**Adopté à 4 VOIX POUR , 1 VOIX CONTRE et 9 ABSTENTIONS**

### **5 – Motion pour la fermeture de Fessenheim**

Il y a 40 ans, le gouvernement Français décidait de développer massivement le nucléaire civil. Depuis lors, l'industrie du nucléaire a prospéré en ne prenant pas suffisamment en compte la question du retraitement des déchets et l'avenir des installations.

La plus vieille centrale nucléaire française encore en activité a été construite à Fessenheim en 1970. Ses installations sont vraisemblablement frappées d'obsolescence comme de nombreux dysfonctionnements le laissent penser (avec une fréquence quatre fois supérieure à celle du reste du parc français). A cela s'ajoute le fait que pour l'ensemble des spécialistes, les standards de sécurité de l'époque sont aujourd'hui dépassés.

La catastrophe survenue à Fukushima, centrale construite la même année que Fessenheim, nous interpelle à plusieurs titres:

➤ Le déroulement des événements au Japon montre qu'un haut niveau de maîtrise scientifique et technique n'est pas un gage suffisant de sécurité en matière de gestion nucléaire. Or l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) ont mis cette année en lumière de nouveaux dysfonctionnements impactant la sécurité des installations.

➤ La centrale de Fukushima devait être fermée pour respecter le délai d'usure matérielle estimé à 30 ans. A la demande de l'opérateur TEPCO, les autorités ont accordé un délai d'exploitation supplémentaire de dix ans.

Certes des missions d'évaluation sont en cours, mais quelles qu'en soient les conclusions et plutôt que de décaler le problème en prolongeant l'exploitation de 10 ans, nous proposons d'anticiper la conversion nécessaire et inévitable du site de Fessenheim.

La sûreté nucléaire ne s'arrête pas à nos frontières : c'est avec toutes les collectivités alsaciennes et avec nos voisins Suisses et Allemands que cette question doit être traitée et débattue.

En conséquence, le Conseil Municipal de Heiligenstein réuni le 18 avril 2011 demande aux autorités compétentes :

➤ L'arrêt de la centrale de Fessenheim.

- Sa reconversion en site pilote de recherche-développement qui permettra de mettre en œuvre des savoir-faire et des technologies pionniers, générateurs d'emplois et nécessaires au démantèlement des centrales nucléaires en fin de vie.
- La mise en place et le développement d'un plan de réduction de la consommation d'énergie dans tous les secteurs.

**Motion adoptée à 8 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE, et 1 ABSTENTION**

## **6 – Divers**

### **A – Invitation aux Réunions**

M. le Maire informe les Conseillers municipaux, d'une part, qu'il y aura une réunion le 11 Mai 2011 en mairie portant sur les travaux du tronçon de la piste cyclable Goxwiller – Heiligenstein. Il les invite à y participer.

D'autre part, il leur demande de noter dès à présent la réunion de la prochaine commission géographique du S.D.E.A. qui est prévue le 23 Mai 2011 à 18 h 30 en mairie.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire :  
Marcel Kirstetter

The image shows a blue ink signature of Marcel Kirstetter written over a circular official seal. The seal contains the text 'M. AIRIE DE HEILIGENSTEIN' at the top and '67 (Bas-Rhin)' at the bottom, with a central emblem.

# INFORMATIONS DIVERSES

## 1 – Calendrier des manifestations

Dates	Manifestations
Dimanche de Pâques	Nos Musiciens annoncent Pâques depuis la plate-forme du clocher de l'Eglise à 7 H précise
Samedi 7 Mai 2011 à 20 h	Concert de l'harmonie VOGESIA – Salle polyvalente

## 2 – Inscriptions à l'Ecole Maternelle

La directrice de l'Ecole maternelle procédera aux inscriptions et vous fera découvrir les locaux entre le **2 Mai** et le **13 Mai à 11 H 45** ou **15 H 45** ; Prière de prendre rendez-vous. N'oubliez pas de vous munir du livret de famille et du carnet de santé.

## 3 – SMICTOM : Organisation du rattrapage du lundi 25 avril 2011

La Commune sera collectée pour le bac gris (déchets compostables et non recyclables) le 23 avril 2011 (début de collecte 4 h 45).et pour le bac jaune (déchets recyclables) le 28 avril 2011 (début de collecte 4 h 45)

## 4 – Modifications sur le planning des ouvertures au public du Secrétariat

L'ouverture du secrétariat au public qui était prévue le Samedi 7 Mai est supprimée. Elle est remplacée par le Samedi 30 Avril 2011. Ce qui a pour conséquence la fermeture du secrétariat le Mercredi 27 avril 2011 au lieu du Mercredi 4 mai 2011.

## **En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire ou à l'un des Adjoint :**

- M. Marcel KIRSTETTER – Maire  
Tél : 03.88.08.10.42.
- M. Jean-Jacques JABLKOWSKI - Adjoint au Maire  
Tél : 03.88.08.14.01.
- M. Albert ALLMENDINGER - Adjoint au Maire  
Tél : 03.88.08.42.71

## 5 – « Bienvenue dans notre jardin »

M. et Mme SCHAEFFER vous invitent à visiter leur jardin d'agrément, composé de massifs avec arbustes, rosiers ainsi qu'une importante variété de plantes vivaces. Le Samedi 4 juin 2011 de 14 h à 18 h et le dimanche 5 juin 2011 de 10 h à 18 h, ils vous attendent dans leur jardin situé au 33, Rue Simonsbrunne

## 6 – Sortie organisée par la Société d'Embellissement

La Société d'Embellissement vous invite à une sortie « Croisière Rhin Romantique Rudesheim » le dimanche 3 Juillet 2011

- . En autocar jusqu'à BOPARD
- . A 11 H, embarquement pour une croisière exceptionnelle de 4 H 15 sur le Rhin Romantique vers Rudesheim
- . Déjeuner à bord
- . Rudesheim et sa célèbre Drosselgasse
- . Retour en autocar

Vous pouvez d'ores et déjà réserver cette sortie en vous inscrivant auprès du Président Marcel KIRSTETTER (Tel : 03 88 08 10 42)